



Comité départemental de la Haute-Corse - F.F.E.S.S.M.

Siège social : Lotissement N°12 Domijo - 20600 FURIANI

Agrément Ministériel : du 27.06.86

par Arrêté n° 86/706 Préfecture de Haute-Corse.

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 2022

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-deux octobre à quinze heures quinze, les membres du Comité et des Commissions Départementales de Haute-Corse de la F.F.E.S.S.M se sont réunis en Assemblée Générale Ordinaire sur convocation préalablement adressée par courrier électronique, le dix-huit juillet par Mme SERAFINI Présidente du CODEP 2B FFESSM, dans les formes et délai conformes aux dispositions statutaires. La séance s'est tenue dans les locaux de la mairie de Ville-di -Pietrabugno.

L'Assemblée Générale Ordinaire est présidée par Mme SERAFINI en qualité de Présidente. Le secrétariat est assuré par Mme BLANCHARD.

Il a été établi une feuille d'émargement des membres présents et représentés qui laisse apparaître un total de vingt un membres présents ou représentés pour un total de 19528 voix soit 79, 89%. La présidente déclare alors que l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer. La séance est ouverte à 15h20.

La présidente rappelle l'ordre du jour suivant :

1. Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2021 ;
2. Rapport moral de la présidente pour l'année 2021/2022 ;
3. Rapport du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice 2021/2022 ;
4. Présentation du budget prévisionnel pour la saison 2022/2023 ;
5. Rapports des commissions Apnée, Biologie et Technique ;
6. Rapport de la représentante des « structures commerciales agréées » (SCA) ;
7. Intervention du Parc naturel marin Cap Corse et Agriate ;
8. Perspectives 2023 ;
9. Questions diverses.

La présidente met à disposition sur le bureau de l'assemblée tous les documents nécessaires au vote des différents points.

Elle souhaite la bienvenue aux participants et à Mme ESSARTIER du Parc naturel marin Cap Corse et Agriate.

Puis, il est donné lecture par Mme SERAFINI, Présidente, M. BURON, Trésorier et les représentants des Commissions, des différents rapports.

I. Approbation du PV de l'assemblée générale ordinaire du 16 octobre 2021

La Présidente adresse ses remerciements à la secrétaire pour l'élaboration du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire de 2021 et présente celui-ci.

L'approbation du procès-verbal est soumise au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

II. Rapport moral de la présidente pour l'année 2021/2022

En préambule, Mme SERAFINI indique que la saison fédérale 2021-2022 s'est caractérisée par une franche reprise des formations et manifestations au sein des différentes commissions et structures.

Durant cette année, se sont déroulés les rendez-vous annuels d'antan et notamment :

- le salon de la plongée en mars où des structures associatives et SCA et le CODEP de Haute-Corse ont représenté l'activité de la plongée sur le stand du Parc naturel marin du Cap Corse et de l'Agriate ;
- les manifestations de biologie à destination des moniteurs, plongeurs et du grand public à savoir le séminaire cadre à Calvi en avril, Mer en fête en juin, Vita marina également en juin avec la présentation des outils CROMIS et DORIS et du réseau ALIEN au sein de la station Stella Mare ;
- les actions de formation technique (stage et recyclages TIV en décembre 2021 et avril 2022) ;
- la participation d'apnéistes et juges d'apnée de Haute-Corse notamment lors du championnat régional indoor à Ajaccio en mars et du stage UMBERTO PELIZZARI en septembre.

Dans le cadre d'actions de science participative, cinq membres du comité ont été formés au protocole CIGESMED de Septentrion et le CODEP 2B est devenu un des ambassadeurs POLARIS au côté d'autres clubs de la Haute-Corse. Il poursuit également des actions de veille sur l'environnement marin (CROMIS, réseau ALIEN, relevés en lien avec le Parc marin).

Parallèlement les structures associatives et SCA ont contribué activement à la formation de nombreux plongeurs et apnéistes avec la délivrance de 1019 licences et 1232 brevets.

Les membres du comité directeur ont participé aux réunions fédérales (comité directeur, AG régionale), aux réunions du conseil de gestion du Parc naturel marin du Cap corse et de l'Agriate et groupes de travail sur l'activité de la plongée.

Enfin, le comité sera très prochainement représenté lors des réunions fédérales et à l'AG programmées au sein de la région, en décembre.

Pour le développement de la communication, des opérations ont été menées cette saison avec :

- la création d'un nouveau site internet avec l'aide de l'outil VPDIVE ;
- la diffusion de différentes manifestations sur la page Facebook du Comité ;

- l'achat de banderoles personnalisées pour chaque commission.

De plus, les actions menées dans le cadre de la commission biologie vont être prises en compte dans la constitution du dossier de candidature ECOSUB auprès de la FFESSM.

Pour conclure, elle remercie plus particulièrement, les présidents des commissions pour leur implication dans les différentes actions et la mobilisation des clubs pour la découverte de la plongée sous-marine, de l'apnée, la formation de nouveaux plongeurs et apnéistes et le développement des connaissances et compétences en biologie.

Elle adresse également ses remerciements aux membres du comité directeur, pour leur contribution dans le développement de nouveaux projets et la préparation de l'assemblée générale.

Elle laisse la parole aux présidents des commissions ainsi qu'à la représentante des SCA pour la présentation des rapports et des perspectives pour la saison 2022-2023.

Monsieur PROVENT n'approuve pas la partie du rapport relative au stage UMBERTO PELIZZARI qui s'est déroulé en septembre car celui-ci ne fait pas parti de la FFESSM.

A l'issue de la présentation et des échanges, le rapport moral de la présidente est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté avec 18528 voix pour et 1000 voix contre des membres présents et représentés.

III. Rapport du trésorier sur les comptes annuels de l'exercice 2021/2022

M. BURON, Trésorier expose le rapport financier pour l'exercice 2021/2022.

Avant de présenter le détail des comptes, il indique que la commission biologie n'a pas consommé l'intégralité de la subvention allouée.

En effet, l'action ALIEN et Biologie qui s'est déroulée à Calvi en avril a été en partie financée par la Commission biologie départementale, le Réseau ALIEN Corse, le CODEP 2B avec la subvention CNDS de 1500€, et la Commission biologie régionale.

Le solde du compte au 15 septembre 2022 était de : 10415.83 €.

Cette somme sera prise en compte pour la saison 2022-2023 (fin 15 septembre 2023).

Les ristournes fédérales pour l'année 2021-2022 vont être versées sur l'exercice 2022-2023 (environ 3600 € avec ristournes licences, cartes CMAS et cotisations Clubs), n'apparaissent pas sur le compte de résultats 2021- 2022.

C'est donc la somme de (10415.83€ + 3600 €) : 14015.83 € environ qui servira de base pour l'exercice 2022-2023.

La subvention de la Commission apnée a été entièrement consommée.

La subvention allouée à la Commission technique et TIV n'a pas été consommée dans sa totalité.

Il n'y a pas eu de subventions accordées pour plongées enfants (pas de stages) ni pour aide à la formation moniteurs (pas de demandes des présidents de clubs).

Le rapport financier est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

IV. Présentation du budget prévisionnel pour la saison 2022/2023

Le budget prévisionnel 2022/2023 tient compte de cet actif et des recettes prévues en 2021/2022.

Les détails du bilan et du budget prévisionnel sont disponibles sur le document mis en ligne sur le site du CODEP 2B.

Le budget prévisionnel est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

V. Rapports des Commissions Apnée, Biologie et Technique

Rapport de la Commission apnée

En l'absence, de M. PANISI, président de la Commission, Mme VIALE présente le bilan des actions transmis ainsi que les perspectives pour la saison prochaine, à savoir :

Du côté de la structure Borgosub, un stage d'apnée à Calvi avec Umberto PELIZZARI a été organisé.

Ce stage a connu à nouveau un très grand succès. Le nombre de places était limité par mesure de sécurité à 22 stagiaires et un staff de 8 personnes pour l'organisation et l'encadrement. Des clubs du continent se sont déplacés pour y participer et souhaitent également créer des échanges inter-club (sortie apnée) entre les régions. Une très bonne chose pour l'avenir et le développement de l'apnée sur l'île.

Concernant, le club Corsica Freediving, le CODEP a également participé financièrement lors de l'événement de la première compétition apnée régional Corse sur Ajaccio afin de former de nouveaux juges et initiateur apnée sur la région.

Pour 2023, pas mal de projets sont en cours du côté du club Borgosub, du club Corsica Freediving et du Club Corsica SUB :

- Organisation d'une compétition régionale apnée sur Bastia ;
- Organisation de sorties apnée en mer pour les 3 clubs : Corsica Sub, Borgosub et Corsica Freediving ;
- Voyage apnée à la piscine Y40 en Italie ;
- Formation IE, MEF1, RIFAA.

La Commission apnée continuera de soutenir au mieux les 3 clubs de Haute-Corse pour la suite des événements sur la région.

M. PROVENT demande à ce qu'il soit détaillé, le nombre de formations, de licenciés et les chiffres des subventions.

Mme SERAFINI intervient en indiquant que les rapports doivent parvenir plus en amont de l'Assemblée Générale ainsi que le détail des projets et les demandes de subvention.

M. TOMI rappelle que le CODEP est là pour soutenir les actions au sein des différentes commissions.

M. PROVENT et M. BENYAHIA n'approuvent pas le rapport présenté.

M. PROVENT conteste la répartition des subventions et indique que de nombreuses actions ont été menées mais n'apparaissent pas dans le bilan.

Mme SERAFINI rappelle que les informations émanant des clubs doivent remonter auprès du Président de la Commission apnée au même titre que toutes demandes de subvention.

Le rapport moral de la commission apnée est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté avec 18299 voix pour et 1229 contre des présents et représentés.

Rapport de la Commission biologie sous-marine

Le rapport est présenté par M. BURON. Il indique que celle nouvelle saison post COVID a permis de remettre en place des actions qui n'avaient pu être menées la saison précédente. Ainsi, ont eu lieu des formations et manifestations soit :

- Deux stage PB1 : 1 à Bastia avec 4 stagiaires reçus, 3 stagiaires en cours, 1 à Taverna avec 1 stagiaire (1Enc) soit 16h de théorie et 4 plongées par stagiaire ;
- Un stage PB2 : 2 stagiaires à Bastia (en cours) (1Enc) soit 25 h de théorie et 4 plongées par stagiaire ;
- Un stage FB1 : avec la région, 2 stagiaires en cours (2022-2023) (1Enc) et participation des futurs FB1 à tous les cours PB1 et PB2 (16 + 25) et plongées d'application.
- Le séminaire conjoint (réseau Alien Corse, CoDep2B, CREBS Corse) à Calvi (STARESO) pour 25 moniteurs et plongeurs de la région en avril 2022 ;
- La participation à Mer en Fête (conjoint avec région) en avril 2022 ;
- La participation sciences à Stella Mare avec U Marinu en avril 2022 ;
- La Présentation CROMIS pour 20 plongeurs /moniteurs tech et apnée à St Florent en juillet 2022 ;
- Le séminaire DORIS (en tant que Doridien pour la Corse) ;
- Le séminaire FB3 (un cadre de Haute Corse a participé) ;

Il rappelle que l'outil CROMIS est accessible à tous, licencié ou non et permet le partage de données avec des scientifiques pour validation.

Dans l'avenir, cet outil remplacera le carnet de plongée papier qui pourra être validé par les moniteurs des structures directement en ligne.

Pour rappel, il est possible de former des jeunes au sein des clubs. Cette activité plait beaucoup auprès de ce jeune public qui sont nos plongeurs de demain. La biologie est un

support pour les intéresser et les fidéliser. L'enseignement peut être dispensé par un formateur FB1.

Pour 2023, il est envisagé :

- Un séminaire biologie à CALVI, (CROMIS, DORIS, outils ALIEN) pour les moniteurs du département.
- Des stages diplômants PB1 et PB2 ;
- Des stages plongées biologie à destination des jeunes sur une journée ou demi (4h, pratique et théorie pour présenter le carnet plongée numérique et CROMIS) au profit des clubs du département ;
- Une ou deux soirées thématiques sur la ville de Bastia et Calvi pour présenter CROMIS aux plongeurs et non plongeurs (s'inscrire et remplir son carnet) ;
- La participation aux manifestations grand public (Mer en fête, fête de la science etc.).

Le rapport moral de la commission biologie sous-marine est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

Rapport de la Commission technique

M. SERAFINI présente le bilan de la saison écoulée.

Il indique que l'année fédérale 2022 aura été marquée à partir du mois d'avril par un fort ralentissement de la pandémie de la Covid 19.

Dans ce contexte et afin de répondre aux besoins en recyclage ont été organisés sur l'année fédérale 2022, un stage de formation initiale et 3 stages de recyclage. Ainsi, ont été formés :

- 4 nouveaux TIV
- 11 personnes ont suivi le module de recyclage.

Par ailleurs, cette année a été l'occasion de la mise en place par la CTR d'un bulletin d'inscription afin de pouvoir participer aux différents stages TIV.

Grâce à ce dernier il est possible d'avoir une meilleure lisibilité des candidats (licence à jour, diplôme à jour etc...) et ainsi régler en amont, en cas de besoin, certains problèmes.

Pour la saison 2023, nous pourrons compter sur 2 ou 3 nouveaux formateurs TIV. Ce sont :

- Hervé GUINVARCH de retour parmi nous après 3 ans d'absence,
- Stéphane SALVAT nouvellement arrivé en Corse ;
- Gilles BLANCHARD tout « jeune » diplômé formateur TIV.

M.SERAFINI envisage que deux séances de formation initiale et au moins 2 stages de recyclage dont un en décembre 2022 soient proposés. Dès que les dates seront arrêtées elles seront publiées sur le site du CODEP et de la CTR.

En ce qui concerne le prêt de matériel, seuls des clubs de la région bastiaise et un hors département (Porto-Vecchio) en ont fait des demandes.

- 3 prêts de matériel TIV (2 valises et 1 matériel de formation) ;
- 3 prêts de matériel de formation au secourisme.

Il est rappelé que ces équipements sont à la disposition de tous les clubs et accessibles sur simple demande. La seule contrainte réside dans les modalités d'enlèvement et de retour.

Enfin, afin de maintenir à niveau les connaissances en secourisme un stage recyclage ANTEOR est envisagé en avril 2023.

M. DUMAS, représentant régional Sport santé prévoit de mettre en œuvre une action de formation Sport santé courant 2023.

Il indique que les médecins seront amenés dans le futur à suivre également une formation Sport santé.

De plus, il informe l'assemblée du développement de l'espace bénévole avec la mise en place de fiches pratiques et d'une FAQ. Cet espace est accessible via le lien suivant : <https://carrefourdesbenevoles.ffessm.fr/>

M. BENYAHIA intervient en indiquant que le bénévolat doit d'avantage être valorisé.

Le rapport moral de la commission technique est soumis au vote de l'assemblée. Celui-ci est adopté à l'unanimité des présents et représentés.

VI. Rapport de la représentante des « structures commerciales agréées » (SCA)

Au cours de l'année fédérale écoulée Mme VIALE n'a pas été contactée par les gérants de SCA pour des problèmes qu'ils auraient souhaité faire remonter au CODEP. Après échange avec différents centres au cours de la saison, on peut observer une tendance à l'augmentation des formations, les baptêmes sont plus souvent qu'avant transformés en PE12 ou Niveau 1, tendance à confirmer avec les chiffres de la FFESSM.

Mme VIALE précise que quelques contrôles de différentes instances : douanes, gendarmerie, jeunesse et sport ou affaires maritimes ont été menés. Contrôles plus fréquents coté Est mais qui globalement, prouvent une mise en conformité des différentes structures sans à sa connaissance de fermeture administrative ni manquement à la réglementation en vigueur.

Mme VIALE rappelle à toutes les structures professionnelles qu'elles peuvent faire parvenir des interrogations ou revendications en restant à disposition par mail ou téléphone.

VII. Intervention du Parc naturel marin Cap Corse et Agriate

Mme ESAARTIER présente les missions du Parc marins et les projets en cours.
Cette présentation n'a pas fait l'objet de question.

VIII. Perspectives 2023

Mme SERAFINI présente les perspectives 2023 dans le cadre des projets du CODEP.
Ainsi, elle propose les actions suivantes :

- Renforcer la communication à l'aide des supports déjà en place (site internet, réseaux sociaux) ;
- Continuer les actions de sensibilisation et de formation (environnement et biologie) ;
- Poursuivre la participation aux réunions de travail et aux sciences participatives ;
- Développer d'autres actions à destination des encadrants, plongeurs et grand public (apnée, sport santé, handisub, archéologie...).

Puis, elle effectue une projection sur la structure du nouveau site internet qui vient d'être mis en production et qui remplacera à terme le site internet actuel.

IX. Questions diverses

Aucune question n'a été soumise par l'assemblée.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30.

Fait à Ville di Pietrabugno, le 22 octobre 2022

La Secrétaire,
Françoise BLANCHARD

La Présidente,
Virginie SERAFINI

Le Trésorier,
Daniel BURON